» Une commission spéciale a été chargée d'examiner la question.

» D'accord avec cette commission et autorisé par l'administration je suis entré en pourparlers avec la Direction des Postes et Télégraphes de Lille et j'ai visité, avec M. Leroux, architecte de la ville, l'hôtel des Postes et Télégraphes afin de rechercher les moyens de réunir pendant la nuit les services télégraphique et téléphonique.

» Ce moyen, je crois l'avoir indiqué à l'administration. Il consiste à relier le public au bureau du deuxième étage au moyen d'un petit monte-charge pratiqué dans le mur et qui servirait en même temps de porte-voix.

» J'émets le vœu que M. le Maire réunisse de nouveau la commission spéciale des postes et télégraphes pour élaborer un projet complet qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal et à la sanction de la direction des postes et télégraphes.

» Je crois qu'il est grand temps d'aboutir, après trois ans d'attente. J'ai la conviction que non seulement le Conseil municipal mais encore les habitants sont las de constater que le téléphone sommeille chaque fois qu'un incendie éclate. »

**Paroisse du Sacré-Cœur.** — Dimanche prochain commencent dans l'église du Sacré-Cœur les exercices de l'octave de la fête patronale du Sacré-Cœur.

Il y aura tous les jours des messes de pèlerinage dans la matinée, et tous les soirs, à 8 heures, salut solennel avec sermon. Toutes les communautés de la ville viendront en pèlerinage.

Voici l'invitation que le respectable curé de la paroisse du Sacré-Cœur adresse à ses paroissiens et aux amis du Sacré-Cœur :

« Nous invitons les fidèles de la paroisse et les amis du Sacré-Cœur à faire, pendant le mois de juin et spécialement pendant cette octave, leur pèlerinage au Sacré-Cœur.

» La France a besoin plus que jamais de la protection du cœur de Jésus.

» Après les humiliations et les désastres de la guerre de 1870, elle a élevé en l'honneur du Sacré-Cœur, à Paris et sur différents points de son territoire, des églises qui sont devenues des centres de prières et de confiance.

» Tourcoing a voulu avoir aussi dans son enceinte un *Temple du Sacré-Cœur : c'est dans cette pensée de réparation* que notre église a été construite.

Aujourd'hui que les temps sont encore mauvais, pourquoi n'irions-nous pas avec confiance demander au Sacré-Cœur de protéger toujours l'Eglise et la France, et implorer spécialement sa protection pour notre cité?

» Le jour de l'adoration coïncide cette année avec un *pèlerinage d'un certain nombre* de nos concitoyens à la Basilique de Montmartre. Unissons-nous à ces pieux pèlerins en venant faire au Sacré-Cœur notre heure d'adoration ».

**Un drame de la misère.** — *Tombé d'inanition.* — Mercredi à 9 heures 1|2 du soir, on trouvait étendu sur le trottoir de la rue de Gand, un homme qui paraissait beaucoup souffrir et pouvait à peine articuler quelques paroles sans suite. On le transporta chez M. Vanlard, marchand de beurre, et on appela le docteur Delgrange, qui demeure dans le voisinage, et qui reconnut aussitôt que le malheureux n'était malade que de besoins. On lui donna un cordial et on lui fit prendre quelque nourriture. Bientôt il reprit ses sens et dit qu'il n'avait ni bu ni mangé depuis plus de 24 heures !

Il s'appelle Auguste Delannoy, journalier, né le 2 mars 1859, à Hain-en-Artois. Il avait cherché du travail dans les environs et n'avait rien trouvé.

On prévient la police : l'agent Jules Martens conduisit, pour y passer la nuit, le pauvre homme chez M. Destombes, rue de l'Amiral-Courbet. Le matin il put se mettre en route pour retourner dans son pays.

**Tribunal de simple police.** — *Audience du 31 mai 1894.* — Elle est présidée par M. Brocart, juge de paix du canton Sud; ministère public, M. Rouillé, commissaire central.

*Une nouvelle remise.* — Il s'agit du procès intenté par le maire de Roncq au directeur des eaux de la Lys, pour exécution sans autorisation préalable de travaux intéressant la voie publique, près de la nouvelle usine élévatoire de la Viscourt. M. Binet expose qu'il y a encore à *remplir* de longues formalités administratives, et que, d'un autre côté, la commune doit demander l'autorisation d'ester en justice. Un nouveau délai de deux mois lui paraît nécessaire. En conséquence cette interminable affaire est reportée à la première audience d'août.

*Droit de pacage.* — Le parcours d'un troupeau de moutons ne peut s'étendre sur les communes voisines : le *berger* de M. le Maire de Marquette ayant été trouvé *battant* — terme du métier — un chemin public de Bondues, il lui fut dressé procès-verbal. Mais des explications fournies à l'audience, il résulte que le maître du troupeau cultive 12 hectares sur le territoire de Bondues et que, par conséquent, il y est contribuable. Ce n'est donc pas un étranger, et il est relaxé purement et simplement.

*Agression sur un clerc d'huissier.* — Nous avons relaté en son temps cette singulière agression dont fut victime, le 21 avril dernier, le lendemain du conseil de revision, un jeune clerc d'huissier de Roubaix, M. Joseph Pinget, âgé de 17 ans.

Il était entré dans un estaminet du chemin du Virolois pour demander une adresse; à peine avait-il décliné sa qualité que la cabaretière et sa fille se ruaient sur lui et le jetaient dehors avec force bourrades; deux jeunes gens, des conscrits, qui se trouvaient là, se mirent de la partie, renversèrent le malheureux clerc dans le fossé et l'accablèrent de coups. Enfin, des passants intervinrent et le tirèrent, tout meurtri, des mains des quatre forcenés.

M. Pinget ne reconnaît pas les deux jeunes gens présents à l'audience, pour être ceux qui l'ont assailli; et ils sont acquittés. La cabaretière en est quitte pour 3 journées de travail, et sa fille pour une.

Les affaires de violences étaient les plus nombreuses ; il a été appliqué de ce chef 11 jours de prison.

L'audience s'est prolongée jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

**Mouveaux.** — *Conseil municipal.* — *Séance du 31 mai.* — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Varasse-Bourgois, maire.

Treize conseillers sont présents.

*Chemins vicinaux.* — Le budget est établi, en recettes et en dépenses, à la somme de 3,900 fr. On prélèvera, sur les ressources disponibles, la part afférente aux journées de prestations, dont la suppression a été votée à la précédente séance.

*Budget de 1895.* Les dépenses ordinaires et extraordinaires montant à 46,149 fr. et les recettes ne s'élevant qu'à 21,000 fr., il en résultera un déficit de 25,000 fr. environ, qui sera comblé par le produit de 0,89 centimes additionnels, non compris les 0,09 centimes obligatoires pour le salaire de gardes champêtres.

*Eaux de la Lys et eaux potables.* Les commissions des travaux et des finances se sont réunies lundi dernier et ont décidé de ne pas réclamer l'indemnité de 0.25 proposée par M. le Maire de Tourcoing, pour la canalisation des eaux de la Lys à établir au chemin des Bonnets, à condition qu'il soit accordé à la commune une prise d'eau, qui ne serait qu'utilisée qu'en cas de nécessité absolue.

M. Carlier dit que l'entretien de la route coûterait beaucoup plus que l'indemnité dérisoire de 0,25 par mètre courant.

M. le Maire. — Demandons toujours de l'eau, nous aviserons ensuite.

M. Carlier. — Et si on exigeait un prix exagéré?

M. le Maire. — Il devrait être bien entendu qu'on ne nous ferait pas d'autres conditions qu'aux villes de Roubaix et de Tourcoing. Il n'est question que des eaux de la Lys ; pour les eaux potables, on ne doit pas y songer.

M. Pollet. — Il ne faut cependant pas craindre de demander beaucoup.

M. Lepers, adjoint, pense que les 0 fr. 25 d'indemnité ne se rapportent pas à l'entretien des chemins, mais représentent la location pour l'occupation temporaire du sol.

Le Conseil décide que, pour la canalisation des eaux potables, il sera réclamé une indemnité de 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 25, par mètre courant.

*Abattoir.* — Il est donné lecture d'une circulaire préfectorale enjoignant la construction d'abattoirs dans les communes, tout en laissant la faculté à plusieurs communes de se syndiquer pour en faire les frais en commun. L'état des finances de Mouveaux ne permettant pas d'aborder de nouvelles dépenses, la question est réservée jusque l'année prochaine.

Après une proposition de M. Lepers, adjoint, tendant à rétablir l'ancienne orthographe du nom de Mouveaux, la séance est levée à 9 heures et demie, et la session de mai est close.

**Halluin.** — *Découverte d'un cadavre de noyé.* — Un ouvrier *blanchisseur de Menin, Debal, qui se rendait à* son travail, jeudi, à huit heures, a retiré de la Lys, près du pont du rivage Dalle, le cadavre d'un inconnu, qu'il a déposé sur la berge. M. Vanquette, commissaire de police, a fait transporter le corps à l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Mahieu n'y a constaté aucune trace de violence

On suppose que cet homme, qui, la veille, à dix heures du soir, avait été vu près de la rivière, y sera tombé accidentellement.

Le noyé était de constitution robuste. Il paraît âgé d'une cinquantaine d'années. Il mesure 1 m. 70, et porte d'assez fortes moustaches grisonnantes. Il est vêtu d'un veston bleu foncé, d'un pantalon de drap noir, à raies, comme sa casquette. Une chemise blanche, très propre, un gilet de flanelle, une petite cravate en soie noire, et des bottines à élastiques complètent son habillement.

Dans une de ses poches, on a trouvé l'adresse d'un soldat du 21e dragons, à Saint-Omer.

**Communications diverses**

Les Prévoyants de l'Avenir. — La recette mensuelle de la Société civile de retraite « Les Prévoyants de l'Avenir, » aura lieu le dimanche 3 juin 1894 de 10 à 12 heures, au siège de la Section, 99, rue du Moulin-Fagot. Les membres du bureau se tiendront à la disposition des personnes désireuses de renseignements. Nombre de sociétaires au 1er juin 1894, 178,423. Capital en caisse, 11,943,360.23.

## LA BATAILLE DE TOURCOING

### DU 18 MAI 1794

Conférence prononcée à la Société de Géographie de Tourcoing, le 18 mai 1894, par M. A. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille, chargé des cours préparatoires à Saint-Cyr. Une jolie brochure avec cartes. Prix : **Un franc.** *En vente aux bureaux du journal*, à Roubaix et à Tourcoing. Cette brochure est en vente également chez tous les libraires et au débit de tabacs de la Grande-Place, à Tourcoing.

## LILLE

**Le concours hippique.** — *9e journée.* — Réunion très animée et brillante. Beaucoup de monde aux tribunes.

6 prix d'appareillement, 4 prix de 300 fr : 1er, *Emir* et *Clethon*; 2e, *Souvenir* et *Mazor*; 3e, *Fanfan I* et *Fanfan II*; 4e, *Gavotte* et *Jeannette*.

Prix internationaux aux attelages à un cheval. 10 prix. — 1er prix, *Loos* ; 2e, *Bob* ; 3e, *Froufrou* ; 4e, *Violette* ; 5e, *Suzette* ; 6e, *Laodicé* ; 7e, *Elégante* ; 8e, *Vigoureux*; 9e, *MaPremière* ; 10e, *Cora*.

Attelages à deux chevaux. — *Derby* et *Epsom*; *Black* et *Favori*; *Helyett* et *Picardo* ; *Catrice* et *Braco* ; 4 prix égaux.

Prix des Dames.— 1er, *Miette*, 500 fr. ; 2e *Ma Cousine*, 200 fr.; 3e, *Hirondelle*, 100 fr. ; 4e, *Behanzin*, 100 fr. ; 5e, *Trombone*.

**Nouveaux exploits de cambrioleurs.** — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure et demie du matin, des malfaiteurs ont essayé de s'introduire par la rue de la Digue, dans les maisons portant les numéros 22 et 24 de la rue Solférino.

L'un d'eux, ne se doutant pas du péril, mit le pied sur un vitrage recouvert d'une toile. Les vitres se brisèrent avec fracas, et le cambrioleur tomba dans une cuisine.

Tous les habitants et les voisins, réveillés en sursaut, prirent l'alarme, mais bien que blessé peut-être grièvement, le voleur a pu prendre la fuite.

Un de ses complices a été moins heureux et les agents, que l'on était allé prévenir en toute hâte, ont pu l'arrêter et l'ont conduit au bureau de police.

Cette capture est précieuse, car cet individu, par ses révélations, mettra sans doute la justice sur les traces de cette bande de cambrioleurs qui, depuis quelques mois, commettent à Lille des déprédations si audacieuses.

**Gabrielle Bompard.** — On a fait courir le bruit de la mort d'une femme qui, il y a quatre ans, a été l'héroïne d'une des plus retentissantes affaires criminelles.

C'est de Gabrielle Bompard dont il est question et renseignements pris la nouvelle est inexacte : pourtant ajoutons que la complice de Michel Eyraud est dans un état qui laisse bien peu d'espoir.

Il paraît que le régime de la prison de Clermont, cependant adouci en sa faveur, grâce à son excellente conduite, l'a atteint cruellement, et cette jeune femme de vingt quatre ans, malgré les soins incessants dont elle est l'objet, est condamnée.

Elle vit dans un rêve continuel, ne parlant que très rarement, et elle est convaincue qu'elle mourra à Clermont.

Avant de s'aliter, elle accomplissait d'une manière passive les travaux auxquels elle est astreinte par le régime pénitentiaire. Et, dernièrement, à une surveillante qui, frappée de son état de prostration, essayait de la réconforter, elle répondit doucement :

— Laissez-moi, je vous en supplie. Mon martyre ne sera pas de longue durée, c'est inutile de vous occuper de moi, je vous en prie, ne troublez pas mes derniers jours...

La surveillante insista et lui fit entrevoir l'espoir d'un changement ; alors la figure de Gabrielle s'éclaira et l'air exalté elle s'écria :

— Si j'étais sûre de ne point mourir ici. Ah ! si je pouvais tenir la promesse que j'ai faite à Dieu : s'il m'était permis de racheter mes fautes et de réhabiliter la mémoire de mon pauvre père que j'ai déshonoré ! Mais ce sont des rêves irréalisables, et, voyez-vous, celui qui m'a perdue me poursuit au delà de la tombe. Je mourrai sans avoir la consolation de réaliser ces paroles...

C'est depuis cette conversation que Gabrielle Bompard est tombée malade.

## L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DE DUNKERQUE

Dunkerque, 31 mai. — On a continué mercredi, à la douane, le travail de vérification du contenu des quatorze malles saisies sur le *Paraguay*, et appartenant à Jean Tremblier, l'auteur présumé des crimes de Buenos-Ayres.

Dans la valise, on a trouvé pour 161 fr. 90 de sous argentins; dans les quatorze malles, pour 5,039 fr. 05 du même billon et, enfin, l'inculpé portait sur lui, au moment de son arrestation, pour 78 fr. 80 de pièces de deux centimes.

Pour retirer ces sous des cachettes pratiquées dans les malles et les compter, deux vérificateurs de la douane et huit emballeurs ont dû travailler pendant près de dix heures.

On a trouvé, dans les bagages de Jean Tremblier, le menu d'un repas pris par lui sur la tour Eiffel le 2 juin *1889 et libellé au nom de Raoul de Tremblier, marquis de* la Freille.

Jeudi, Tremblier a comparu devant le tribunal correctionnel de Dunkerque pour répondre du délit d'introduction frauduleuse de monnaie étrangère.

Il a été condamné à un mois d'emprisonnement, 5,278 francs d'amende, et la contrainte a été fixée à quinze mois.

Tremblier a eu devant la justice une attitude résignée.

Le parquet n'a reçu encore aucun renseignement au sujet du crime dont il est accusé et les documents officiels ne pourront arriver de Buenos-Ayres que dans une vingtaine de jours.

### UN NOUVEAU CRIME

Bordeaux, 1er juin. — L'affaire Tremblier, l'individu arrêté à Dunkerque à son arrivée de La Plata, porteur de malles bourrées de sous argentins, semble devoir prendre une mauvaise tournure pour l'inculpé. Outre les nombreux assassinats qui lui sont imputés et pour lesquels le parquet de Buenos-Ayres a réclamé l'extradition, on l'accuse aujourd'hui d'un nouveau crime.

Tremblier, qui est né à Bordeaux, avait lié connaissance dans cette ville avec les époux François X... A chaque retour de La Plata, Tremblier, qui n'ignorait pas que François X... avait quelques ressources, cherchait à persuader à ce dernier de le suivre en Amérique où il *ferait vite fortune*, mais il ne pouvait le décider. Ne désespérant pas toutefois d'arriver à son but, Tremblier, à son avant dernier voyage de retour de La Plata, se rendit de nouveau chez les époux François X..., et, après un long entretien, décida son camarade à partir avec lui pour La Plata.

A cet effet, François X... réalisa toutes ses économies, soit une somme de 7,000 francs qu'il convertit en or. Tremblier et lui s'embarquèrent le 20 mars à Bordeaux sur le paquebot le *Brésil*, laissant la femme X... dans cette ville. Le 19 avril, les compagnons arrivaient à Buenos-Ayres. Le lendemain, François X... disparaissait. Qu'est-il devenu? Tremblier l'a-t-il assassiné? C'est ce qui semble résulter des premiers renseignements.

C'est par un télégramme émanant du consul de France à Buenos-Ayres que Mme François X..., vient d'apprendre la disparition de son mari. On devine le désespoir de la malheureuse femme au reçu de cette lugubre missive, alors surtout qu'elle venait de lire les méfaits reprochés à Tremblier. Elle vient de télégraphier au parquet de Dunkerque les faits relatés ci-dessus, dont la connaissance peut éclairer d'un jour nouveau l'instruction ouverte sur les crimes dont Tremblier est inculpé.

## Concerts et Spectacles

**Les concerts publics en plein air.** — La « Fanfare Delattre », sous la direction de M. L. Knorr, se fera entendre, le dimanche 3 juin, au parc de Barbieux, et le jeudi 7, sur la Place de la Liberté. Le programme, pour les deux concerts, sera composé comme suit :

Première partie. — Allegro militaire, de Signard; ouverture du « Lac des Fées » d'Auber ; polka pour piston de Timmer ; fantaisie sur « Faust » de Gounod.

Deuxième partie. — Aubade nuptiale, de Wassenhove ; air varié pour baryton, de Montagne; pot-pourri populaire de Walpot; mazurka de concert, de Krein.

**Tourcoing.** — Nous apprenons que l'Union dramatique donnera son prochain concert, le dimanche, 10 juin. Le programme, des mieux composés, sera publié dans quelques jours.


### Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

*DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quar*

**DUPUIS**

**et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris**

DANS LES

**TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR**

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertog.


## TRIBUNAUX

**Tribunal correctionnel de Lille.** — *Audience du jeudi 31 mai.* — Un fils irascible. — Le dimanche 20 mai, vers 11 heures du soir, Victor Lefebvre, âgé de 20 ans, se mit en tête de fermer les persiennes du cabaret tenu par sa mère, rue Pierre Catteau, à Wattrelos. Mme Lefebvre l'en empêcha : c'est alors qu'il se précipita sur elle et voulut lui donner des coups.

M. Pollet, maire, qui habite en face de la maison Lefebvre et qui avait entendu le bruit vint pour faire cesser le scandale. Mais aussitôt le jeune homme s'écrie que M. Pollet est trop petit pour l'arrêter et qu'il se moque de lui.

Ce propos décide le Maire à mener le perturbateur vers le violon ; en route, Lefebvre fait de la résistance et déchire même la redingote de M. Pollet qui le laisse enfin rentrer chez lui.

Le lendemain Victor Lefebvre était arrêté à son domicile et c'est huit jours après qu'il comparait en justice pour violences envers sa mère et outrages à un magistrat de l'ordre administratif.

Lefebvre n'a pas d'antécédents judiciaires : il est condamné à dix jours d'emprisonnement.

Un coup de bouteille. — Georges Servais, rattacheur, avait accompagné jusque chez lui rue des Anges à Roubaix, Isidore Beauraing, fileur.

Au cours de la conversation qui avait pris un ton assez aigu, Beauraing prend en mains une bouteille et en donne un coup sur la tête à Servais; celui-ci ne reçut heureusement qu'une blessure peu grave malgré le caractère dangereux de cette arme improvisée.

Il est tenu compte de ses antécédents à Beauraing, qui se voit infliger quinze jours avec application de la loi Bérenger.

Les collectionneurs de lapins de la Croix-Rouge, sentier de la Planche, Strobbe et Ivo Vanhoutte, dont il a été parlé il y a quelques jours, comparaissaient à l'audience de jeudi : comme ils ont demandé à faire entendre des témoins à décharge, la cause est renvoyée à samedi.

Peu galant et furieux. — « Il ne faut jamais frapper une femme, même avec une fleur, » dit un proverbe arabe.

Nicolas Stoffels, qui demeure rue d'Alma, à Roubaix, n'a pas connu, ou du moins ne met pas en pratique ce sage conseil ; c'est ainsi qu'il était tombé à bras raccourcis sur Thérèse Brudo, piqûrière. Un agent intervient pour rappeler à l'ordre le brutal personnage; mais aussitôt Stoffels sauta à la gorge du représentant de la force publique, tout en l'injuriant.

C'est d'une peine de quarante jours que Stoffels paie cette incartade.

Trop soigneux de son cheval. — Edouard Poissonnier est voiturier à Sailly : il avait jugé que son fidèle coursier aurait pu faire une chère délicieuse avec de l'escourgeon.

Comme Poissonnier en avait aperçu dans le champ des frères Messien, il alla en faire une récolte abondante; mais il avait été vu.

De là procès-verbal pour vol. A l'audience, Poissonnier, affligé d'une surdité à épuiser les poumons du président, prétend qu'il avait obtenu de l'un des frères Messien, l'autorisation d'aller cueillir l'escourgeon, mais il ne le démontre pas.

Poissonnier se voit infliger six jours de prison avec sursis.

Passage illicite sur la voie ferrée. — Auguste Duthoit, messager, âgé d'une vingtaine d'années, voulut, malgré la défense de la garde-barrière qu'il menaça même, se rendre par la voie ferrée du précédent passage à niveau à la gare de Roubaix-Wattrelos.

Procès-verbal fut dressé contre Duthoit qui encourt une peine d'amende de vingt-cinq francs.

Actes indélicats. — C'est sur le compte d'une dame Dervaux, à Bondues, qu'une servante Palmyre Cardinal était allée chercher du chocolat et autres denrées, dans une épicerie ; elle a aussi soustrait diverses choses à M. Lefebvre; elle est pour ces délits condamnée à six jours.

Une rixe a Halluin avait eu lieu, le 4 septembre dernier, entre des jeunes gens qui, d'un côté, chantaient le « Chant du départ », et qui, d'autre part, poussaient des cris de protestation. Après enquête deux des belligérants avaient été poursuivis et cités : Charles Deceuninck et Victor Bernaert. Le premier est acquitté, le second encourt une peine d'un mois.

Entre gérant et garçon de café. — Adolphe Meulleneester, garçon de café, est le premier témoin entendu : *il expose au Tribunal qu'il avait été pendant quelque* temps employé en qualité de garçon à la « Brasserie Universelle » à Roubaix et avait été congédié le 30 avril.

Or, le surlendemain il était allé trouver le gérant, M. Théodore Carolus, à qui il avait demandé un certificat : le gérant, sans lui répondre, le fit monter dans sa *chambre, et à peine* Meulleneester y était-il entré, que Carolus lui allongeait un formidable coup de poing en pleine figure, puis le terrassait et l'accablait de coups en lui reprochant d'avoir écrit sur son compte au propriétaire de la Brasserie une lettre anonyme.

Meulleneester ajoute qu'étant sorti de l'établissement, tout meurtri, il s'était rendu chez le commissaire du quartier porter plainte.

Théodore Carolus, le prévenu, a trente-sept ans, il n'a point d'antécédents judiciaires.

Le bulletin lu par le Président porte caractère violent et emporté. Interrogé Carolus reconnaît qu'il a donné un soufflet à son ancien garçon de café, mais n'a pas agi avec la brutalité que ce dernier lui prête. Il explique qu'il avait été profondément irrité contre Meulleneester après avoir acquis la conviction que le plaignant était l'auteur d'une lettre anonyme contenant à son adresse toutes sortes d'accusations.

Deux autres témoins à charge font leurs dépositions ; ce sont deux jeunes gens qui étaient attachés à la Brasserie Universelle à Roubaix ; ils disent avoir vu sortir Meulleneester le visage tout tuméfié.

M. Masset, chef de cuisine, est appelé par la défense ; il déclare tenir de Meulleneester lui-même que celui-ci avait lu la lettre anonyme et l'avait même inspirée ; il lui avait aussi parlé à ce moment du casier judiciaire de Carolus ; M. Masset a répété ces propos au gérant.

M. Magonin, cabaretier, fait une déposition analogue.

Meulleneester, par l'organe de Me Parmentier, se porte partie civile et demande des dommages-intérêts.

Après plaidoirie de Me Brackers d'Hugo pour Théodore Carolus, le tribunal condamne le prévenu à un mois de prison et à cent francs de dommages-intérêts envers Meulleneester.

A peine la décision avait-elle été rendue que de vifs *applaudissements se font entendre dans le fond de l'au*ditoire.

Aussitôt le Président fait faire silence et l'huissier et le garçon de salle se précipitent vers l'enceinte réservée au public.

Mais déjà une bonne partie de l'assistance s'était écoulée; et un certain nombre de jeunes gens en qui il est facile de reconnaître des garçons de café se répandent bruyamment dans les couloirs.

Cette manifestation qui se produit assez rarement ayant occasionné un certain brouhaha, le Président suspend l'audience pour cinq minutes.

Inculpée de vol de numéraire au préjudice de Mme Leconte, à Tourcoing, Catherine Klein, 41 ans, entend prononcer, après débats, en sa faveur, un acquittement.

Une contravention a la police des chemins de fer entraîne contre Louis Houvre, à Tourcoing, une peine de seize francs d'amende : en outre, il est ordonné l'affichage du jugement, aux frais de Houvre, à vingt-cinq exemplaires.

Un agent de sureté, Labbe, avait entendu frapper sur les persiennes du poste à Roubaix. Il sort, et aperçoit un *jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans*, M. X..., à qui il fit des observations. Mais celui-ci, c'est un ouvrier teinturier, le prend de très haut et lui adresse plusieurs épithètes relativement gracieuses.

Coût pour cet outrage : six jours et cinq francs d'amende.

Pour bris de cloture chez M. Jamart, rue de l'Epeule à Roubaix. Auguste Liagre cueille six jours.

La fraude.— Joseph Deville, garçon de café à Roubaix, 32 jours et cinq cents francs d'amende.

**Conseil de guerre de Lille.** — Dans la séance du 31 mai est venue la cause du troisième sous-officier du 27e d'artillerie inculpé de faux en matière d'administration militaire, *remise pour supplément d'enquête. Le maréchal-des-logis-chef* Chesnel a été condamné à sept ans de travaux forcés et à la dégradation militaire.

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du jeudi 31 mai*

Présidence de M. le conseiller Bosquet

Ministère public : M. Schulen, substitut du procureur général

*2e affaire*

### TENTATIVE D'ASSASSINAT A RONCQ

TÉMOINS

Ils sont au nombre de douze. Voici leurs noms : Jean Logghe, 71 ans, marchand de charbons; Alexandre Descarpentries, 23 ans, cordonnier, et Alphonse Deryck, 18 ans, maçon; Flore Barbieux, 19 ans, ouvrière; M. Charles Delattre, 36 ans, commissaire de police; Jules Dallon, 28 ans, brigadier de police; le docteur Castiaux, médecin légiste; Frédéric Deryck, 55 ans, jardinier; Lefebvre Courcennée, veuve Verstraete, 41 ans, débitante de boissons; Henri Cuvelier, 27 ans, domestique; Adolphe Plets, 35 ans, ouvrier de fabrique, et Marie Logghe, femme Holvoet, 25 ans.

Sauf le docteur Castiaux, professeur à la Faculté de médecine de Lille, tous ces témoins sont de Roncq.

INTERROGATOIRE

I. — Holvoet avoue de nouveau son crime.

M. le Président. Vous avez dit à l'instruction qu'il avait fallu des idées surnaturelles pour que vous fassiez cela

— R. Tout ce que j'ai déclaré à l'instruction est la vérité. Ma belle-mère m'a poussé. Je n'avais pas un caractère assez méchant pour tuer mon beau-père, et je ne sais pas comment je suis arrivé à frapper ce vieillard. Je ne voulais pas le frapper ; j'étais plutôt prêt à me faire mal à moi-même.

D. Comment vous êtes-vous laissé ainsi entraîner à commettre un pareil crime? — R. Je n'y comprends rien du tout.

II. La femme Logghe avec véhémence : Je vais dire la vérité. C'est un grand *menteux*, M. le Président.

D. Pourquoi avez-vous dit que votre mari avait reçu un coup de pied de cheval ? — R. Parce que je l'ai cru au premier moment.

D. Quand on a arrêté Holvoet, vous avez essayé de le défendre ? Vous déclariez avec insistance qu'il n'était pas coupable. — R. Je ne pensais pas qu'il l'était.

III. M. le Président : Jean-Baptiste Lammertyn, les renseignements sont bons sur votre compte. La victime ne croit pas que vous avez poussé l'assassin à le tuer. Il est vrai que cet excellent homme ne croyait pas non plus à la culpabilité de sa femme et de son gendre.

Avez-vous conseillé le crime à Holvoet? — R. Pas vrai; jamais, M. le Président.

D. Pourquoi êtes-vous allé dénoncer Cuvelier à M. le commissaire? — R. Mon beau-frère m'avait dit: C'est un de la même grandeur que Cuvelier.

DÉPOSITIONS

*1er témoin.* — M. le commissaire de police déclare que le manche du marteau s'était *brisé*. Holvoet avait des taches de sang sur son mouchoir et son tricot.

Le lendemain, Lammertyn est venu me dire que Logghe avait reconnu Cuvelier. Aussitôt j'ai interrogé la victime qui me déclara le contraire. Cuvelier dormait encore; il avait fait la noce la veille et, à l'heure de la tentative d'assassinat, il était au cabaret.

La femme Logghe n'avait pas l'air triste; elle défendait son gendre. On a reproché à celui-ci d'avoir employé à son usage personnel une partie de l'argent destiné à acheter des chaussures pour la société de gymnastique. Holvoet est loin d'être fou: il possède ses facultés intellectuelles. Me Plouvier, un médecin belge et d'autre personnes ont affirmé qu'il était soumis à des troubles cérébraux.

*2e témoin.* — La victime raconte les faits que l'acte d'accusation expose.

Ce vieillard ne soupçonne et n'accuse personne, ni sa femme, ni son beau-frère, ni même son gendre.

D. de Me Hattu. A-t-il dit à Lammertyn que son agresseur était à peu près de la taille de Cuvelier? R. Je ne crois pas.

*3e témoin.* — M. le docteur Castiaux fait connaître que Logghe avait reçu huit blessures peu sérieuses. C'était une incapacité de travail de 20 à 25 jours.

On représente au jury l'arme du crime.

M. le Président à Holvoet. Est-ce bien le marteau dont vous vous êtes servi? — L'accusé, en cachant sa tête dans son mouchoir : Oui.

Le médecin : J'ai examiné Holvoet au point de vue mental. Si je m'en rapporte à mon seul examen, il a toute sa raison.

Mais je dois tenir compte de certains éléments du dossier. L'accusé aurait fait autrefois une fièvre typhoïde *très grave et n'aurait plus été, dit-on,* ce qu'il était avant. Un médecin de Mouscron parle de troubles de l'intelligence.

Holvoet prétend avoir été poussé au crime. Il est possible qu'il ait, plus qu'un autre, été sujet à subir les conseils mauvais. Je conclurais donc à une légère atténuation de responsabilité.

*4e témoin.* — Descarpentries est accouru immédiatement. Il a demandé à Logghe s'il avait reçu un coup de pied de cheval. Il le supposait, puisque la victime sortait de son écurie.

*6e témoin.* — Alphonse Deryck est le jeune homme qui a vu Holvoet venir de l'écurie où la tentative d'assassinat avait eu lieu. Aux divers témoins, on pose cette question : Holvoet est-il *fou*? La réponse est généralement celle-ci : Il n'est pas plus fou que moi. Il est aussi intelligent qu'un autre.

*9e témoin.* — Marie Logghe, femme Holvoet, est épouse, fille et nièce des accusés. Elle dépose sans prestation de serment, à la demande de son mari, des discussions qui avaient lieu entre sa mère et son père, quand celui-ci rentrait ivre.

La femme Logghe préférait son frère Lammertyn à son époux la victime.

*10e témoin.* — Henri Cuvelier que Lammertyn accusait à tort le lendemain du crime, n'avait jamais eu de difficultés avec le père Logghe. Il ne pouvait être soupçonné.

D. Logghe s'enivrait souvent. — R. Le métier l'ordonne.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

A quatre heures et demie, M. Schuler, substitut du procureur général, prend la parole. Il demande la condamnation des accusés avec circonstances atténuantes.

Me Plouvier, défenseur de Holvoet, plaide l'irresponsabilité de l'accusé *qui n'a fait que céder aux suggestions* dont il a été l'objet.

Me Hattu plaide l'acquittement de la femme et de son frère Lammertyn mensongèrement accusés par Holvoet.

**Questions au jury**

Elles sont au nombre de cinq. Ce sont : pour Holvoet, celles de tentative de meurtre avec préméditation et guet-apens et, pour les deux autres accusés, celle de complicité en donnant des instructions pour commettre le crime ou en provoquant à cet assassinat.

**VERDICT**

La réponse du jury est *affirmative pour Holvoet*, sur les questions de tentative de meurtre et de préméditation, négative sur celle de guet-apens.

Elle est négative entièrement pour les deux autres accusés.

En conséquence, *la femme Logghe et Jean-Baptiste Lammertyn sont ACQUITTÉS.*

*Holvoet est condamné à DIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS.* Il est déclaré déchu de *la puissance* paternelle.

L'audience est levée à 8 heures 1|2.

*Audience du vendredi 1er juin*

Présidence de M. le conseiller Bosquet

Ministère public: M. l'avocat-général de Savignon

*1re affaire*

### UN MAGASIN DE BIJOUTERIE PILLÉ A ROUBAIX PAR UN ANARCHISTE

L'ACCUSÉ

Pierre-François De Genst, tisserand à Roubaix, y est né le 29 janvier 1874. Il a donc 20 ans.

Il est poursuivi pour vol qualifié, *coups volontaires*, outrages à agents et rebellion, cris séditieux et provocation au vol suivie d'effets.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

EXPOSÉ DES FAITS

Le 20 mars dernier, d'après l'accusation, De Genst s'arrêta, vers sept heures et demie du soir, au moment de *la sortie des fabriques, devant le magasin de bijouterie* de M. Duceux. Il paraissait légèrement pris de boisson.

Tout-à-coup il s'écria : « Vive l'anarchie ! C'est trop de richesses; c'est trop beau; il faut briser tout cela! » D'un coup de pied, il cassa alors la glace de la vitrine.

Puisant à pleines mains dans l'étalage, il jeta montres, broches, bijoux, pendants d'oreilles, à la foule amassée derrière lui. Il criait : « Vive l'anarchie ! Cela est à vous; prenez, mes frères ! » Il y avait un groupe de 200 à 300 personnes.

L'accusé fut saisi par M. Hébert, gérant du magasin, aidé de MM. Paccou et Fortier : mais le premier s'étant retiré pour surveiller son étalage. De Gents eut raison du second en le frappant à coups de poing, et fit d'un coup de tête rouler le troisième sur le sol.

Il prit rapidement la fuite. Mais il fut ressaisi à 300 mètres de distance, par M. Fortier qui prêta main forte à l'agent Debaere, malgré les coups de poing et de pied que le prisonnier leur portait. L'agent Chantraine vint aider à conduire l'accusé au bureau de police.

Pendant le trajet, celui-ci fit entendre, à diverses reprises, les cris de « Vive l'anarchie ! » Il traita les agents de lâches et de fainéants.

*Arrivé au poste, il refusa de se nommer.* Il déclara qu'il regrettait de n'avoir pas une bombe pour faire tout sauter.

On trouva dans la poche de son gilet, une broche en doublé, du prix de 5 fr., qui fut reconnue par M. Duceux comme provenant de son étalage.

Le préjudice éprouvé par celui-ci, s'élève à plus de *1,500 fr. En partie, les bijoux pillés à sa devanture* n'ont plus reparu; d'autres étaient détériorés.

De Genst a soutenu à l'instruction, avoir agi sous l'empire d'une ivresse absolue. Des personnes présentes ont déclaré que s'il avait bu, il avait encore conscience de ses actes.

LA CONDAMNATION

De Gents est condamné à un an de prison. Défenseur, Me Hattu.

*2e affaire.* — **Coup suivi de mort à Saint-Amand**

Alphonse-Edouard-Julien Baillet, âgé de 35 ans, tisseur à Saint-Amand, avait, depuis un an environ, de mauvais rapports avec Chatelin, ouvrier mineur, son voisin. Les *disputes étaient fréquentes entre les deux ménages, pour* des motifs futiles. L'antipathie était à son comble, depuis le mois d'août dernier.

A cette époque, en simple police, Baillet avait été condamné à 3 fr. d'amende pour injures. Chatelin avait déposé comme témoin à charge.

Le 15 avril 1894, tous deux cultivaient leurs jardins *contigus, bordés par un sentier d'un usage commun.* Chatelin, charriant du fumier, allait et venait sur ce terrain, avec sa brouette.

A l'un de ses voyages, il trouva Baillet qui lui barrait le passage et se tenait accroupi sur le sentier, pendant qu'il plantait un piquet sur son terrain. Deux témoins se trouvant à peu de distance, entendirent Chatelin demander à deux reprises que son voisin le laissât passer.

A la première demande, Baillet répondit qu'il avait le temps. Il finit par se ranger, mais insuffisamment. Il arriva que Chatelin le heurta légèrement avec sa brouette.

Alors, se dressant furieux, Baillet traita ce dernier de dégourdi. Chatelin, de son côté, fit un pas vers Baillet, en disant : « Répète un peu. »

A ce moment, celui-ci saisissait par le manche la houe-serpette *déposée près de lui. Il asséna, avec le fer* de cet outil, un violent coup sur la tête de la victime qui tomba comme une masse. La boîte crânienne était ouverte; les organes cérébraux étaient lésés.

Baillet s'éloigna, tandis que les témoins portaient à son domicile Chatelin qui expira dans la soirée, à la suite d'une hémorragie, presque sans avoir repris connaissance.

On représente la victime comme ayant un caractère doux et inoffensif, l'accusé au contraire comme très violent. Ce dernier a reconnu les faits, en prétendant avoir agi sans intention meurtrière.

## NORD

**Dunkerque.** — *Nécrologie.* — On annonce la mort de de M. l'abbé Brousse, chapelain de la chapelle N.-D.-des Dunes.

M. l'abbé Brousse est décédé jeudi matin à 8 h. 1|2 des suites d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Il était né en 1845, il y a 22 ans qu'il avait été ordonné prêtre.

**Assassinat d'un garde à Viesly.** — Le cadavre du garde Pamart, âgé de 66 ans, a été trouvé la tête fracassée à coups de rasette, jeudi matin, dans un fossé de la route de Viesly à Quiévy. Le parquet s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête qui, jusqu'à présent, n'a pas abouti.

**Un vol à Bailleul.**— Pendant que M. Clovis Delanghe, cafetier à l'Epi-de-Blé, et sa femme, étaient, après la *fermeture de leur café, allés faire un tour à la foire, dans* la soirée d'hier, des malfaiteurs ont brisé la vitre de la porte et sont entrés dans l'établissement.

Ils ont fouillé tous les meubles et se sont emparés d'une cassette qui contenait le montant de la recette de la soirée, soit une somme d'environ 300 francs.

Un des voleurs s'est grièvement blessé à la main ; une traînée de sang a été constatée par la police depuis la Grande-Place jusqu'à la rue Saint-Jacques.

## PAS-DE-CALAIS

**Un crime à Angres Liévin.** — La nommée Célestine Lallart, âgée de 38 ans, ménagère, s'adonnant à la boisson et menant une vie déréglée, a eu dimanche une discussion avec son mari, Jean-Baptiste Laurant, qu'elle rendait très malheureux depuis quelques années. Au cours de la dispute, son mari lui lança un coup de pied qui l'atteignit en plein ventre.

La malheureuse fut obligée de s'aliter et le lendemain à 4 heures, elle expira.

Le parquet s'est transporté sur les lieux mercredi matin, et a commencé l'enquête. Laurent a été mis en état d'arrestation.

**ETAT-CIVIL.**—*ROUBAIX.*— *Déclarations de naissances du jeudi 31 mai.* — Clara Vanhoutte, rue d'Iéna 3. — Arthur Lhéritier. Hôtel-Dieu. — Gustave Prez, rue du Tilleul 40. — Jeanne Traens, rue Sébastopol, cour Delattre 4. — Léa Nevejans, rue des Anges 12. — Albert Dauphiné, rue de l'Ommelet, 96. — *Mariages.* — Théodore Lefèvre, 24 ans fileur, rue de la Chapelle Carette 30, et Alexandrine Losay, 20 ans bambrocheuse, rue de la Chapelle Carette 50. — Alphonse Baeckeroot, 25 ans cuisinier, rue de la Gare 48, et Léona Cottigny, 24 ans servante, rue de la Gare 48. — *Déclarations de décès.* — Joseph Petel, 15 mois, rue Bernard cour Duquesnoy. — Eugène Picavet, 3 ans, rue de la Perche cour Briet 14. — Joseph Van Troy, 37 ans, rue de France 61. — Alfred De Beir, 13 mois, rue des Longues-Haies 64, cour Roussel 2. — Hippolyte Madou, 53 ans, rue de Bouvines 79. — Jean Schoonjans, 36 ans, rue de Denain 36. — Victor Madou, 36 ans, rue de la Paix cour Lefebvre 8.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du jeudi 31 mai.* — Jeanne Loontjens, aux Orions. — Alexandre Deltour, rue du Niot. — André Destombes, rue Delobel.— Berthe Baert, rue des Carliers. — Marie Vergotte, à l'Epinette. — Louise Callongie, rue Saint-Roch — Jean Soyez, rue Houchard — Berthe Deltour, rue des Cinq Voies. — Elisabeth Castel, rue de l'Epierre. — Gustave Derinck, rue de Lille. — *Déclarations de décès.* — Alfred Fertrye, 10 mois rue des Parvenus. — Alois Schafers, 4 ans rue des Piats. — Rufine Gossart, 18 ans, dévideuse, rue de Renaix.

*FLERS-LILLE.* — *Déclarations de naissances du 15 au 21 mai.* — Henriette Leconte, à Cauteleu. — Emile Ledoux, au Grinquier. — *Publications de mariages.* — Augustin Desquiens, 35 ans cultivateur à Wasquehal, et Clémence Descamps, 25 ans sans profession à Flers. — *Victor Demarcq*, 27 ans boulanger à Fives, et Flore Salembier, 22 ans sans profession à Flers. — Henri Hoyaux, 30 ans garçon brasseur à Flers, et Marie Delos, 24 ans journalière à Lesquin. — *Mariages.* Jules Touuet, 44 ans journalier, et Marie Nisse, 43 ans ménagère à Flers. — *Déclarations de décès.*— Louis Poupaert, 13 mois, au Grinquier. — Georges Verbecken, 3 mois, rue du Fort. — Gustave Laurent, 16 mois, au Brencq. — Joseph Halterman, 26 ans journalier, Epinoy. — Paul Debusson, 15 jours, aux Quatorze. — Charles Demay, 44 ans, journalier au Brencq. — Henri Defremont, 3 ans, au Sart. — Marie Tinelfry, 74 ans, ménagère.

## BELGIQUE

### UN SCANDALE A TOURNAI

#### Suicide à Ixelles du colonel Van Vinckeroy

Dans notre édition de mercredi, nous annoncions qu'un hôtelier nommé Richoux, impliqué dans une grave affaire de mœurs, avait été arrêté à son domicile, place Crombez, à Tournai.

Au cours de l'instruction, Richoux dénonça un personnage important ayant habité Tournai et dont les victimes seraient douze petites filles. Ce personnage, à raison de la profession qu'il exerçait, lorsque les attentats ont été commis, devait, disions-nous, être jugé par une juridiction spéciale. Nous pouvons aujourd'hui jeter le voile et dire que cette juridiction spéciale n'est autre que la Haute-Cour militaire. C'est, en effet, à l'ex lieutenant-colonel Van Vinckeroy, ayant commandé jusqu'en ces derniers temps le 1er régiment de chasseurs à cheval en garnison à Tournai, que nous faisions allusion.

Les enfants, interrogés à la suite des révélations produites à sa charge dans l'instruction contre Richoux avaient formellement déclaré avoir été les victimes du lieutenant-colonel, et le parquet de Tournai n'avait plus aucun doute sur sa culpabilité. Mais ne pouvant lui-même provoquer son arrestation, il avait, dès samedi, transmis le dossier à l'auditeur général près la Haute-Cour militaire, et c'est ce magistrat qui a ordonné l'arrestation.

**L'ARRESTATION DU COLONEL**

Mardi soir, à neuf heures et demie, le colonel Van Vinckeroy se promenait près de la porte de Namur, à Bruxelles, lorsqu'il fut appréhendé par deux gendarmes.

L'officier supérieur demanda qu'on voulût bien le laisser aller chez lui pour changer de vêtements. Les gendarmes accédèrent à son désir, et l'accompagnèrent à son domicile, chaussée d'Ixelles, 192, où il habitait un appartement garni.

**LE SUICIDE**

Après avoir écrit deux lettres, le colonel demanda aux gendarmes la permission de passer un instant dans sa chambre à coucher. Il n'y était pas plutôt entré, qu'un coup de feu retentit: le lieutenant-colonel Van Vinckeroy s'était, à l'aide de son revolver d'ordonnance, tiré une balle dans la tempe droite.

La mort fut instantanée.

Les gendarmes avertirent aussitôt la police d'Ixelles, et le cadavre fut transporté à la morgue du cimetière de cette commune.

La balle, dont on voit la trace à la tempe, est restée logée dans la tête.

Le lieutenant-colonel Van Vinckeroy était âgé de 55 ans. Il avait quitté Tournai le 14 avril dernier.

Cette lamentable affaire, dans laquelle il y aurait, paraît-il, encore d'autres personnes compromises, produit, on le conçoit, un grand émoi à Tournai et dans les sphères militaires.

**Une nouvelle affaire Joniaux.— Décès suspect d'un fonctionnaire belge. — Présomptions d'empoisonnement.**— Bruxelles, 31. Plusieurs journaux annoncent que des dénonciations viennent de parvenir au parquet d'Anvers *au sujet d'une nouvelle affaire d'empoisonnement* dont aurait été victime un fonctionnaire du gouvernement habitant cette ville et récemment décédé.

Le mobile du crime serait le bénéfice d'une police d'assurance prise sur la vie du défunt.

**Bruxelles.** — *Vocations.* — Jeudi, Mlle Hélène d Bariet, fille du chef du ministère belge est entrée au monastère du Sacré-Cœur, et Mlle Béatrice d'Oultremont au couvent des Dames Anglaises, à Bruges.

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — Les soussignés ont l'honneur d'informer les amateurs colombophiles dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 10 kilomètres qu'ils organisent pour le dimanche 3 juin un concours général sur Rambouillet comme étape préparatoire pour le grand concours de Chateaudun du 10 juin. Mise 1 fr. 40 dont 1 fr. pour prix et 0.40 c. pour frais. Poules à 0.25, 0.50 c. 1, 2, 3, 5, 10 et 20 fr. Mise en paniers le vendredi 1er juin de 3 à 7 heures du soir. Les pigeons seront convoyés par M. Aubin Veevart. Constatation obligatoire par tous les appareils reconnus bons par les sociétés et fédérations. Pour les conditions générales de ce concours, les amateurs y participant se conforment au règlement des concours du Cercle Union. — La commission organisatrice : H. Astier, P. Massez, D. Delplanque, A. Denduyts.

— L'Union Fédérale colombophile annule son concours d'Orléans, fixé au 3 juin et le remplace par un sur Clermont, 200 *francs de prix d'honneur*. Mise habituelle : 1 fr. 50 par pigeon. Inscriptions des pigeons le 2 juin, chez M. D. Desfontaine, rue de Tourcoing 127.

Roubaix. — « Fédération Roubaisienne. » — La commission fait connaître aux amateurs que le concours de Chantilly du dimanche 3 juin prochain sera remplacé par Clermont n'ayant pas les dispositions nécessaires à pouvoir lâcher les pigeons de bonne heure à Chantilly à cause des courses. Demain samedi 2 juin inscription des pigeons pour le grand concours de Clermont. 150 fr. prix d'honneur répartis en 10 prix de 10 fr. et 10 prix de 5 fr., organisé par la société les « Francs Voyageurs » établie chez M. Vanrumbeck rue de Lille à Mouveaux. Mise habituelle 1.50 dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais, bague et convoyage. Jeux de poules uniformes et reliquats depuis 10 c. jusqu'à 10 fr. Ce concours est joué en vitesse propre et au coordonné (système Bonillet). Constateur obligatoire. Convoyeur J. Leman. Régleurs MM. Wallayes et Deroubaix. — Nota. Les amateurs sont priés de faire régler leur constateur chez Mme veuve Duthoit au siège de la société du « Pigeon Blanc » rue de l'Epeule dimanche matin jusqu'à 6 h. 1|2.

— Cercle Union. — Le dressage de Tours qui avait été fixé au dimanche 3 juin a été remis à une date ultérieure.

— *Union Fraternelle de Roubaix-Wattrelos.* — Résultat du concours de Creil chez H. Desrousseaux, Grande-Rue 229. 217 *pigeons engagés lâchés à 6 h. 1|2* par les soins de M Petit, convoyeur. 1er prix E. Delbar 4p. 2e Leunens 3p. 3e Lefebvre. 4e E. Delbar 1p. 5e Regnier 2p. 6e Isebart 2p. 7e Lefebvre. 8e Renard 1p. 9e Lefebvre. 10e Lefebvre. 11e Vanderdonck 2p. 12e Delamaladrie 2p. 13e Lefebvre. 14e Ghyselinck 1p. 15e Desrousseaux 2p. 16e Salembier 1p. 17e Terninck. 18e Vanderheyden 1p. 19e Lefebvre. 20e Leclercq. 21e Salembier 1p. 22e Lefebvre. 23e Lefebvre. 24e Lefebvre. 25e Beauchamps. 26e Lefebvre. 27e Derock. 28e Capart. 29e Gilman 1p. 30e Salembier. 31e Terninck. 32e Beyt. 33e L. Delbar. 34e Debucquois. 35e Volcke. 36e Salembier. 37e Deboschère 38e Ghyselinck 1p. 39e Heulst. 40e Isebart. 41e Parent. 42e Dubrencq. 43e Desenner. 44e Volcke. Le premier pigeon constaté à 8 h. 29 m. 14 s. Vitesse 1122m34.

— Dimanche 3 juin, concours sur Saint-Denis chez D. Michel estaminet des Trois-Macôts (Crétinier). Mise 1 fr. 50 par pigeon pour prix déduction faite des frais de transport et convoyage.

— Dimanche 3 juin, grand concours sur Clermont, organisé par l' « Union fédérale colombophile, au siège de la société l' « Eclair ailé » établie chez M. Denis Desfontaines, 127 rue de Tourcoing. Prix d'honneur 200 francs en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers et 10 fr. aux 10 premières séries de 2 pigeons non désignés volant au même pigeonnier. Mise par pigeon 1 fr. 50. Les pigeons à 0,50 participent aux prix d'honneur. Poule unique à 0,25 centimes. Poules à 50 centimes par 20 inscriptions. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor). *Constatation obligatoire par l'appareil automatique* perfectionné reconnu par la fédération (système Vandenbossche). Inscription et mise en panier le samedi 2 juin, de 3 à 7 heures du soir Convoyeur M. Joseph Dedoncker. Avis. Aucune retenue ne sera faite sur la valeur des prix de mise. Les constateurs devront être rentrés au siège de la société organisatrice 45 minutes après la constatation du dernier pigeon.

Tourcoing. — Résultat du concours de Creil organisé par la société Le Mâle argenté, chez Désiré Delehonte, rue Etienne Motte, le dimanche 27 mai. 251 pigeons lâchés à 6 heures par M. Degrendele, vent sud-ouest. 1er prix Ghessens 2p 2e Vanoof ph. 3e Hennion 2ph. 4e Hugevelde 2ph 5e Wagnon ph. 6e Hospied p Bouloigne h. 7e Florin 2ph. 8e Losfeld 3ph. 9e Ghessens 2p. 10e Duvillier ph. 11e Foucart p. 12e Maes 4p. 13e Vanlaer ph 14e Delehonte 2p. 15e Roussel p. 16e Hospied p 17e Maes 18e Roussel p. 19e Foucart p. 20e Doutrelmgne p. 21e Wastinne. 22e Duvillier 3p. 23e Lelong. 24e Castel rrp. 25e Hennion p 1re série Ghessens. 2e Hospied. 3e Maes. 4e Roussel. 5e Foucart. Régulateur Ghessens. Le 1er pigeon a été marqué à 8 h. 48'22" et le dernier à 9 h. 22'56".

— La société colombophile Union et Progrès, établie au café de l'Hôtel-de-Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville à Tourcoing a l'honneur de rappeler aux amateurs son concours d'Orléans pour lequel elle offre 2.000 francs de prix d'honneur. La mise en paniers aura lieu aujourd'hui vendredi 1er juin. de trois à 7 heures du soir, au local de la société.

Mouscron. — Dimanche 3 juin concours sur Chantilly organisé par la société l'Hirondelle établie chez M. V. Duvillier, estaminet du Cuirassier à la Marlière. 100 francs de prix d'honneur. La mise en paniers aura lieu le samedi 2 juin de 3 à 5 heures du soir.

— La société colombophile le Pigeon Bleu, établie chez M. J.-Castel, rue des Carliers informe les amateurs qu'elle organise pour le dimanche 3 juin un concours sur Creil.

### JEUX DE BOULES

Tourcoing.— Dimanche 3 juin, jeu de boules à la platine pour des jambons chez M. Ladsous, sentier du Chêne-Houpline à la Croix-Rouge. Le 10 juin aura lieu le jeu d'argent de 320 fr. de prix.

— Dimanche 29 juillet grand jeu de boules à la platine chez M. Fidèle Barbieux, rue des Piats 225. Il y aura 320 francs de prix répartis comme suit : 1er prix 100 fr.; 2e 75 fr.; 3e 50 fr.; 4e 35 fr.; 5e 25 fr.; 6e 15 fr. Il y aura en plus 4 primes de 5 francs pour ceux qui feront le plus de points. On boulera les jambons le 22 juillet.

### TIR A LA CIBLE

Mouscron. — Résultat du tir à la cible chinoise qui a eu lieu chez M. Lecroart cabaretier au Christ à la Marlière. 1er prix Gustave Vanlighem; 2e Hector Deberdt; 3e Jean-Baptiste Hennion; 4e Delval; 5e Tilleul.

## BIBLIOGRAPHIE

**Traité pratique des brevets d'invention**, droits et obligations de l'inventeur et du breveté par Armengaud aîné, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur-conseil en matière de propriété industrielle, chevalier de la Légion d'honneur, etc. — Les questions relatives aux *brevets d'invention* ont pris, aujourd'hui, une importance indiscutable et l'on peut dire qu'il n'est pas une industrie qui ne doive son état d'avancement et sa prospérité aux inventions qui s'y produisent. La connaissance exacte de la loi sur les brevets s'impose donc au plus grand nombre, et les inventeurs comme les industriels ont intérêt à la bien connaître. Il existe certainement de nombreux traités sur la matière, mais les uns sont trop sommaires et les autres envisagent la question à un point de vue trop doctrinal pour que le lecteur non initié puisse en tirer les indications pratiques dont il a besoin.

C'est en vue de ce dernier objectif que l'auteur a écrit son nouveau *Traité pratique des Brevets d'invention*. Familiarisé par un long exercice de la profession d'Ingénieur Conseil avec l'étude de toutes les questions qui se rattachent aux brevets, il a pu donner, dans son ouvrage, l'interprétation réelle de la loi, en se basant sur son expérience bien connue et sur une jurisprudence qu'il a vu s'établir peu à peu. C'est à ces deux sources qu'il a puisé les solutions qu'il donne des questions si multiples que soulève la garantie des inventions. En parcourant la nomenclature des matières traitées dans l'ouvrage, on verra qu'il est bien peu d'espèces qui aient échappé à son examen et que le titre : *Traité pratique des Brevets d'invention* qu'il a choisi est pleinement justifié.

La 1re partie, un volume in-octavo de 425 pages est en vente au prix de 5 francs à la librairie technologique Armengaud aîné, 21, boulevard Poissonnière, Paris.

**Le tarif douanier italien.** — La Chambre de Commerce Française de Milan vient de livrer gratuitement à ses membres le 3e et dernier fascicule de la nouvelle traduction du Tarif général italien du 14 juillet 1887, comportant toutes les modifications survenues depuis sa création à ce jour, 1er mai 1894, et indiquant en regard des droits généraux ceux du Tarif conventionnel appliqué aux pays qui ont un traité de commerce avec l'Italie ainsi que l'innovation des plus importantes, les protocoles annexés aux conventions commerciales conclues avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. Comme supplément à ce qui avait été annoncé, il a été ajouté des notes sur les tares, sur les taxes intérieures de fabrication et sur les taxes frappant les produits provenant de l'étranger ; un tableau complet des traités de commerce liant l'Italie avec les autres états ; un tableau des importations françaises en Italie et des importations italiennes en France de 1884 à 1893 ; un tableau des principales importations étrangères en Italie pendant la même période et une relation étendue du traité de commerce Italo-Espagnol.

Une table générale des matières et une table alphabétique des articles dénommés au tarif général complètent ce travail important que M. Lucien Salomon, ex-président fondateur de la Chambre de commerce Française de Milan, a bien voulu se charger de mettre à jour de la manière la plus claire et la plus précise en y introduisant plusieurs innovations qui faciliteront singulièrement les recherches.

La Chambre de Commerce Française de Milan afin de couvrir de ses frais d'impression et de ceux relatifs à l'envoi gratuit fait à ses membres, *met en vente, dans ses bureaux, Via Brera*, la dite brochure in quarto d'environ 80 pages, au prix de 3 francs, contre envoi de la somme en un mandat postal à l'ordre de M. le Président de l'Institution.

Il convient d'adresser les demandes *très promptement*, car le tirage limité de cette publication sera vivement épuisé.


## UN ANNIVERSAIRE

LE SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT DU

# GANT PERRIN

**80, rue Nationale, Lille**

qui est aujourd'hui définitivement adopté, a décidé la manufacture de Grenoble à faire, à l'occasion du 1er anniversaire de l'ouverture de son magasin, une Exposition de ses produits, le dimanche 3 juin.

Afin que tout le monde soit à même d'apprécier et de se rendre compte de la qualité, cette exposition sera suivie d'une mise en vente pendant les trois jours suivants : lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 qui comprendra des qualités de choix à des prix exceptionnels : Gants chevreau 4 boutons. Gants lacets. Gants nouveautés avec gros boutons nacre au prix de 2 fr. 90. — Gants du matin glacés 3 boutons : et suède sans boutons 1 fr. 95. 37496d

## ADRESSE COMMERCIALE

Stindeur de bobinots, ouvrages divers, étriquettes en métal **Edouard Defretin**, tourneur en bois 15, rue Pintarque, Roubaix.

## AUX LECTEURS

L'immense succès obtenu par l'avis des **Abonnements d'Essai** à la *Revue Hebdomadaire* au prix de **0,75** centimes pour le mois de Décembre (soit 5 numéros), décide la maison PLON, 8, rue Garancière, Paris, qui dirige cette intéressante revue, à accepter les demandes jusqu'à fin Décembre. Rappelons que la *Revue Hebdomadaire* (160 pages de texte par semaine), a commencé le 1er décembre trois romans nouveaux d'Anatole France, de François Coppée et de Rosny, sans compter les Mémoires du Général du Barail, des Voyages, des Chroniques, etc.

***Il suffit d'envoyer 0,75 centimes en timbres-poste pour recevoir tous les Nos du 1er au 31 décembre.***

36228

## TAPIS, TENTURES, LINOLÉUM

**Tapis moquette jacquard** pour salons, salles à manger, vestibules, escaliers, foyers, portières. **Spécialité de Carpettes** de tous styles. **Tapis de table** en peluche, soie, laine et coton. **Linoléum pour parquets et escaliers,** dans toutes les qualités.

DÉPOT DE FABRIQUE

OUVRAGES D'AGRÉMENT

**BRODERIES EN TOUS GENRES**

TAPISSERIES FANTAISIES ET DE STYLE

ORNEMENTS D'ÉGLISES ÉCHANTILLONNÉS

FOURNITURES pour tous Ouvrages

**L. DECRAENE-MATHIEU**

28, rue de la Gare, ROUBAIX

## CRÉDIT FONCIER

### DE FRANCE

I. *Prêts hypothécaires à long terme, remboursables dans un délai de 10 à 75 ans.*

Intérêt 4 50 par an, portant l'annuité à 4f67 % pour un prêt de 75 ans.

Le capital n'est jamais exigible.

L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.

II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission* : intérêt 4 f. 10 % par an.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER

Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.

ta à M. Delarue, à Lille, 19, rue Patou, directeur de la succursale du Crédit Foncier, pour le département du Nord. 27555

# GUÉRISON

**RADICALE** des Maladies Secrètes

ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

**Consultations tous les jours, de 9 h. à 5 h., par**

**M. VANDENDRIESSCHE**

médecin-consultant spécialiste

**LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE**

**POMMADE ANTIHERPÉTIQUE**

*Pour Dartres, Eczémas, Démangeaisons*

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste

**Une notice spéciale est envoyée FRANCO sous enveloppe contre timbre de 0,15 c.** 35149